

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 février 2016**

L'an deux mille seize, le neuf février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, Mme GUÉRINEAU Brigitte, M. ARNAULT Michel Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mmes PHILIPPOT Jocelyne, BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Etait excusé : M. MOLET Hervé

Non excusé : M. JOLY Michel

Secrétaire de séance : Mme BERTHELOT Maria

Date de la convocation : 4 février 2016

Pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2016 ; il est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Café restaurant « Le P'Gourmet » - Intervention de M. CHEVRÉ
- Avancement de grade
- Vente d'un tracteur
- Dossier PAVE
- Questions diverses

***Dossier - n° 01/02/2016 - Réhabilitation du café, 18 rue nationale***

Monsieur le maire donne la parole à M. Alain CHEVRÉ, consultant Développement des Territoires Ruraux, présent à la réunion.

M. CHEVRÉ précise l'avancement du dossier en ce qui concerne le recrutement des candidats, c'est à titre d'information, le choix n'est pas encore à l'ordre du jour. Chaque conseiller s'est vu remettre un dossier de suivi, élaboré par M. CHEVRÉ

***Délib n° 01/02/2016 - Marché public, réhabilitation d'un café restaurant***

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'engager des travaux pour la réhabilitation du café restaurant, sis 18 rue nationale. Il précise que le maître d'œuvre de l'opération, « Le bureau d'Etudes Paul MINGOT » prépare le dossier de consultation des entreprises ; il demande au conseil municipal de délibérer sur la procédure de passation de marché public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure adaptée,
- Autorise le maire à signer les dossiers marchés avec les entreprises retenues et tous les documents utiles au bon déroulement du dossier,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

#### ***Délib - 02/02/2016 - Avancement de grade, création/suppression de poste***

Il convient de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et de supprimer, à la même date, un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

#### ***Délib - 03/02/2016 - Vente d'un tracteur agricole***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur agricole, le service technique n'a plus l'usage de l'ancien tracteur « Renault, immatriculé 741 WG 37 » ; qu'il convient de le vendre et précise qu'un acquéreur propose l'achat au prix de 9 500.00 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la vente la vente de l'ancien tracteur précité au prix de 9 500.00 € (neuf mille cinq cents euros)
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette vente.

#### ***Dossier - n° 02/02/2016 - Dossier PAVE***

Monsieur le maire donne la parole à Michel ARNAULT, adjoint ; le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) est présenté au conseil municipal et notamment un état comportant les rues à remettre en conformité en tenant compte de leur importance et de leur fréquentation par les personnes à mobilité réduite ; l'estimation des travaux s'élève à 150 200 €.  
Monsieur le maire précise qu'une réunion publique aura lieu fin février 2016.

Le Maire,  
Michel JOUZEAU